



MONT-CARMEL

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} JUIN 2020

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Mont-Carmel, tenue ce 1^{er} jour de juin deux mille vingt à dix-neuf heures trente, à huis clos, à laquelle séance régulière sont présents :

Monsieur le Maire Pierre Saillant

Mesdames les conseillères : Colette Beaulieu, Cindy Saint-Jean, Karine Saint-Jean
Réjeanne Raymond Roussel

Messieurs les conseillers : Lucien Dionne, Lauréat Jean

1. Ouverture

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020

4. Correspondance

5. Gestion financière

5.1 Approbation des dépenses et autorisation de paiements

5.2 Demande de dons, commandites et renouvellement d'adhésion

5.3 Mandat à l'Union des municipalités du Québec – Appel d'offres #CHI-20212022, achat de différents produits chimiques pour le traitement des eaux

5.4 Appui financier à Moisson Kamouraska

5.5 Sentier culturel

5.6 Rest-O-Parc

5.7 Camp de jour

5.8 Camping du lac de l'Est

6. Nouvelles affaires

7. Dépôt de documents

Rapport du maire sur la situation financière – faits saillants 2019

8. Période de questions

9. Levée de la séance

Le président de l'assemblée vérifie le quorum requis et déclare la session ouverte à 19h30.

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents.

Madame Maryse Lizotte directrice générale et secrétaire trésorière est également présente à cette séance et fait fonction de secrétaire.

Nous procédons à l'enregistrement audio de la présente séance en vue de garantir une fidèle reproduction des débats devant être consignés au procès-verbal.

1. Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT QUE l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux permet au conseil de siéger à huis clos;

EN CONSÉQUENCE,

070-2020 IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lauréat Jean
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos.

2. Adoption de l'ordre du jour

071-2020 IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lauréat Jean
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire tel que proposé.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020

Les membres du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020, dans les délais prévus, affirment qu'ils en ont pris connaissance et renoncent à sa lecture.

072-2020 IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Cindy St-Jean
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020.

4. Correspondance

Madame Maryse Lizotte, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait la lecture de la correspondance qui a un intérêt public à la demande du président d'assemblée.

5. Gestion financière

5.1 Approbation des dépenses et autorisation de paiements

073-2020 IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Colette Beaulieu
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'APPROUVER les dépenses de mai 2020, tels que détaillées à la liste suggérée ci-après annexée, à savoir :

Total des salaires :	17 470.44\$
Total des incompressibles :	56 736.48\$
Total des comptes à payer :	149 311.53\$
Grand total :	<u>223 518.45\$</u>

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes.

5.2 Demande de dons, commandites et renouvellement d'adhésion

Après étude des demandes reçues;

074-2020 IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Réjeanne Raymond Roussel
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'AUTORISER la demande suivante :
Association des résidents du lac de l'Est - panneau publicitaire à la Chapelle 100\$

5.3 Mandat à l'Union des municipalités du Québec – Appel d'offres #CHI-20212022, achat de différents produits chimiques pour le traitement des eaux

ATTENDU QUE la Municipalité de Mont-Carmel a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sept (7) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables : Hypochlorite de sodium, Pass 10, PAX-XL6, PAX-XL8, Chaux calcique hydratée, Charbon activé et Silicate de sodium N;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

Permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;

Précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;

Précisent que le présent processus contractuel est assujéti au *Règlement de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Mont-Carmel désire participer à cet achat regroupé pour se procurer du **Pass 10** dans les quantités nécessaires pour ses activités des années 2021 et 2022;

075-2020 IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lucien Dionne
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la Municipalité de Mont-Carmel confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20212022 mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) couvrant la période du 1^{er} janvier 2021 au le 31 décembre 2022 et visant l'achat de **Pass 10** nécessaires aux activités de notre organisation municipale ;

QUE la Municipalité de Mont-Carmel confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger

un ou des contrats d'achats regroupés couvrant la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité de Mont-Carmel s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE la Municipalité de Mont-Carmel confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats d'une durée de deux (2) ans, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité de Mont-Carmel s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Municipalité de Mont-Carmel reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1.6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3.5% pour celles non-membres de l'UMQ;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

5.4 Appui financier à Moisson Kamouraska

CONSIDÉRANT QUE nous vivons une pandémie et que plusieurs personnes vivent des moments difficiles financièrement;

CONSIDÉRANT QUE nous désirons appuyer la municipalité de Saint-Onésime-d'Îxworth qui a enclenché un mouvement de solidarité avec les municipalités environnantes en leur faisant parvenir une copie de leur résolution afin de les sensibiliser à cette réalité;

076-2020 IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Karine Saint-Jean
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE la municipalité de Mont-Carmel verse un montant de 1 000\$ à Moisson Kamouraska afin d'aider les familles de notre région qui sont dans le besoin.

5.5 Sentier culturel

CONSIDÉRANT QUE la pratique individuelle ou à deux sans contact et à des fins récréatives de certaines activités sportives, de loisir et de plein air qui se déroulent à l'extérieur est maintenant permise;

CONSIDÉRANT QUE cette première phase de la relance s'applique partout au Québec;

077-2020 IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lauréat Jean
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE la municipalité de Mont-Carmel procède à l'ouverture du Sentier culturel;

QU'UN visuel pour afficher les mesures de sécurité COVID-19 soit installé.

5.6 Rest-O-Parc

CONSIDÉRANT QUE la concessionnaire, madame Isabelle Bérubé, applique les règles sanitaires édictées par les autorités de la Santé publique et de la CNESST;

078-2020 IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lucien Dionne
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE la municipalité de Mont-Carmel autorise l'ouverture du Rest-O-Parc;

QU'UN visuel pour afficher les mesures de sécurité COVID-19 soit installé.

5.7 Camp de jour

CONSIDÉRANT QUE depuis le début de la crise sanitaire, la Municipalité ajuste continuellement ses actions selon l'évolution de la situation, en tenant compte de la capacité de payer des citoyens et des ressources dont elle dispose;

CONSIDÉRANT QUE la préparation et le déploiement d'un camp de jour cet été comportent d'énormes défis;

CONSIDÉRANT QU'il faille minimalement garantir aux parents :

- l'assurance de la qualité des programmes et des services offerts par un camp de jour municipal;
- l'assurance de l'application de mesures de sécurité destinées à fournir un encadrement optimisé des participants tout comme une expérience de qualité;
- l'assurance de traiter avec un camp de jour municipal qui fait preuve de rigueur dans le respect des balises définies et de professionnalisme;

CONSIDÉRANT QUE le camp de jour offre une structure d'accueil adaptée aux besoins des enfants, une programmation à caractère ludique, généralement sportive et incite habituellement une grande proximité entre les jeunes et les moniteurs;

CONSIDÉRANT QUE les contraintes imposées par la Direction de la Santé Publique ont pour but d'assurer la sécurité des enfants, des parents et du personnel de camp de jour;

CONSIDÉRANT QUE le cadre strict exigé par la Direction de la Santé Publique nécessite une figure d'autorité expérimentée pour son application;

CONSIDÉRANT QUE les étudiants-moniteurs de camp de jour recrutés entament pour la plupart leur premier emploi;

CONSIDÉRANT QUE la situation actuelle ne permet pas d'offrir un camp à la hauteur des dernières années au niveau de qualité et de la capacité d'accueil;

POUR TOUTES CES RAISONS,

078-2020 IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Cindy Saint-Jean
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ANNULER le camp de jour pour la saison estivale 2020.

5.8 Camping du lac de l'Est

CONSIDÉRANT les directives gouvernementales, permettant la réouverture des campings le 1^{er} juin;

079-2020 IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lucien Dionne
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE la municipalité de Mont-Carmel autorise l'ouverture du Camping du lac de l'Est;

QU'UN visuel pour afficher les mesures de sécurité COVID-19 soit installé.

6. Nouvelles affaires

Aucune

7. Dépôt de documents

Rapport du maire – faits saillants 2019

CONSIDÉRANT l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec et l'article 105.2.2 de la Loi sur les cités et les villes prévoient que le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier du vérificateur externe lors d'une séance ordinaire du conseil tenue au plus tard en juin;

CONSIDÉRANT QU'EN situation normale, une période de questions lors de laquelle le sujet aurait pu être abordé aurait été tenue;

CONSIDÉRANT la situation exceptionnelle créée par la COVID-19, les séances du conseil peuvent se tenir sans la présence des citoyens, il est donc impossible de tenir une période de questions traditionnelle;

CONSIDÉRANT QUE l'obligation de déposer le rapport du maire et de publier le compte rendu ou l'enregistrement (audio ou vidéo) des délibérations sur le site de la municipalité sont maintenues;

080-2020 IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Colette Beaulieu
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE les citoyens pourront soumettre leurs questions et commentaires par courriel et que les réponses seront données lors de la séance subséquente;

QUE la fin de réception des questions et des commentaires est fixée au 17 juin 2020 à 16h30.

8. Période de questions

Considérant que la présente séance est tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux sont autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence. La période de question n'a pas eu lieu.

9. Levée de la séance

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés,

081-2020 IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lauréat Jean
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE LEVER la séance à 19h50.

Pierre Saillant, maire

Maryse Lizotte, directrice générale
Secrétaire-trésorière

Je, Pierre Saillant, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.

Initiales